

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 novembre 2011
(convocation du 14 novembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15 et jusqu'à 13 h 00
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita à partir de 10 h 30
M. BRON Jean-Charles à M. CAZENAVE Charles à partir de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10 h 10
M. CAZENAVE Charles à M. BRON Jean-Charles jusqu'à 10 h 20
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à Mme SAINTE-ORICE Nicole à partir de 11 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 25
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques

Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LOTHAIER Pierre à Mme LIRE Marie Françoise
M. MANGON Jacques à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 40
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine
Mme PIAZZA Arielle à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 15
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
M. SOLARI Joël M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 11 h 10
Mme TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique

LA SEANCE EST OUVERTE

**Exercice 2011 - Décision modificative n°8 - Budget Principal et Budgets
Annexes - Adoption**

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et à des inscriptions nouvelles au sein de la présente décision modificative n° 8, qui, tous budgets confondus, se présente, en grandes masses et en synthèse comme suit :

LIBELLES	Mouvements Budgétaires		Mouvements Réels		Mouvements d'Ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	13.870.096,10	13.870.096,10	1.921.768,09	-1.158.776,05	11.948.328,01	15.028.872,15
Section de Fonctionnement	5.258.827,16	5.256.569,16	1.076.459,02	4.154.745,16	4.182.368,14	1.101.824,00
TOTAUX	19.128.923,26	19.126.665,26	2.998.227,11	2.995.969,11	16.130.696,15	16.130.696,15
Résultat	-2.258,00		-2.258,00			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	19.126.665,26	19.126.665,26	2.995.969,11	2.995.969,11	16.130.696,15	16.130.696,15

Comme le tableau ci-dessus le fait apparaître, cette décision, tous budgets confondus, et en mouvements budgétaires, s'élève, en recettes à 19.126.665,26 € et en dépenses à 19.128.923,26 €, d'où un déficit de 2.258,00 € qui provient de la section de fonctionnement du Budget Annexe Crématorium et qui n'est qu'apparent dans la mesure où il est largement couvert par l'excédent laissé au Budget Supplémentaire 2011 en attente d'utilisation dans cette même section pour un montant de 1.276.894,91 €.

Les mouvements réels s'établissent, en dépenses à 2.998.227,11 € et en recettes à 2.995.969,11 €. Quant aux mouvements d'ordre, ils s'équilibrent, en recettes et dépenses, à un montant de 16.130.696,15 €.

Ces mouvements d'ordre, qui se situent pour l'essentiel, au Budget Annexe Transports et au Budget Annexe Assainissement, n'appellent pas de remarques particulières.

Il faut seulement rappeler qu'au Budget Annexe Transports, ils correspondent à l'ouverture d'autorisations budgétaires pour continuer, à l'instar des crédits déjà ouverts à cet effet dans les DM n° 8 de 2008, DM n° 9 de 2010, DM n° 2 et n° 7 de 2011 par exemple, à transformer des comptes d'avances sur immobilisations (compte 238) afférents à la 2^{ème} phase du Tramway, en comptes d'immobilisations définitives, ces immobilisations étant achevées. Dans la présente DM, ces ouvertures de crédits portent sur un montant de 10.853.051,46 €.

Au Budget Annexe Assainissement, les mouvements d'ordre concernent des ajustements de comptes de transfert de droits à déduction TVA et des comptes d'immobilisations qui leur sont liés ainsi que des comptes de prélèvement pour renforcer l'autofinancement à partir d'une ressource de fonctionnement (PRE) plus importante que la prévision initialement retenue au Budget Primitif.

Au Budget Annexe Déchets Ménagers et Assimilés, les mouvements d'ordre correspondent au versement par le Budget Principal d'un complément de subvention d'exploitation nécessaire pour ajuster, à hauteur de 1.101.824,00 €, les crédits prévus pour effectuer, en fin d'exercice, les refacturations internes de frais entre le Budget Principal et ce Budget Annexe.

Figurent également, dans ces mouvements d'ordre, des ajustements de dotations aux amortissements.

Par contre, il est possible de faire quelques commentaires sur les mouvements réels.

Ainsi, peuvent être relevées les principales inscriptions suivantes :

- En section d'investissement :

- Au Budget Principal :

- Au Chapitre 13 :

- 445.000 € sont ouverts, à partir de virements effectués depuis le chapitre 23, pour reverser aux communes concernées la part de recettes de PAE recouvrées leur revenant pour la réalisation des travaux relevant de leurs attributions (PAE La Glacière et Bordeaux-Montesquieu).

- Au Chapitre 16 :

- 1.411.318.18 € sont ouverts, à la suite du recouvrement, en recettes, d'un montant équivalent d'acomptes à valoir sur le prix de diverses cessions en attendant la signature des actes et pouvoir, le moment venu, transformer ces acompte reçus sur ventes en produits définitifs de cession.

- 6.333.332,80 € de prévisions d'emprunt sont effacées au Budget Principal à la suite d'un retour plus rapide que prévu, à la faveur des premiers paiements effectués pour le projet de LGV-SEA, d'avances de trésorerie versées en 2009 et 2010 par la CUB à RFF pour préfinancer les acquisitions foncières qui étaient nécessaires au projet de résorption du bouchon ferroviaire de Bordeaux. La recette relative au retour des avances est inscrite au chapitre 27 de la présente DM.

- Au Chapitre 204 :

- 2.000.000 € prélevés dans les conditions indiquées ci-dessous pour alimenter les crédits des Réserves Foncières.
- 96.266 € de participation de la CUB au financement de travaux d'éclairage public, Place Charles de Gaulle à Mérignac, avec des ouvertures concernant cette même opération au chapitre 45 pour 44.591,66 €.
- 55.130 € de participation de notre Établissement à des travaux de raccordement du Pôle Culturel de Cenon au réseau primaire e de chaleur des Hauts de Garonne.

- Au Chapitre 21 :

- 4.455.437,50 € au titre des Réserves Foncières. Il s'avère nécessaire en effet, de relever, pour terminer l'exercice, ces crédits actuellement dotés de 36,9 M€ et qui sont utilisés à plus de 98 %. Il est proposé d'abonder ces crédits de 4.455.437,50 €, à raison de 2.000.000 € à partir de l'enveloppe mise en dépenses imprévues au BS 2011 (2,5 M€), de 2.000.000 € à partir de virements de crédits qui ne seront pas consommés dans l'exercice (1,2 M€) prélevés sur la ligne Agglocampus et 0,8 M€ sur la ligne « SDIS – Caserne la Benaugue », le solde de 455.437,50 € provenant d'opérations de déconsignations de sommes consignées dans le cadre d'acquisitions (365.437,50 €) et d'un remboursement de 90.000 € par la ligne d'un projet devenu opérationnel.

- Au Chapitre 23 :

- 445.000 € de virements effectués en direction du compte 13, pour reverser aux communes concernées la part de recettes de PAE recouvrées leur revenant pour la réalisation des travaux relevant de leurs attributions (PAE La Glacière et Bordeaux-Montesquieu).
- 790.009 € de participation, par virements de crédit, du Fonds de Proximité (FIC) à différentes opérations Habitat et Politique de la Ville sur les communes d'Ambarès, Cenon, Lormont et Bassens.

- Au budget annexe Assainissement :

- Figure également, une annulation de prévision d'emprunt pour 3.000.000 € à partir d'une ressource de fonctionnement (PRE) plus importante que la prévision initialement retenue au Budget Primitif.

- En section de Fonctionnement :

Divers virements de crédits effectués au sein d'un même chapitre ou entre chapitres n'influent pas sur les masses du Budget.

Des ajustements sont notamment effectués entre le Budget Principal (chapitre 70) et divers budgets annexes pour effectuer en fin d'exercice les refacturations internes de frais entre ce Budget Principal et ces Budgets Annexes.

Quelques commentaires peuvent, cependant, être faits sur différentes propositions d'ouvertures de crédits.

- Au Budget Principal :

- Au chapitre 011 « Charges à caractère général » :

- 250.000 € de crédits complémentaires sont dégagés par virement de crédits pour abonder le crédit des carburants.

- Au chapitre 012 « Charges de personnel et assimilés » :

- 74.408,58 € sont dégagés, dont 39.175,24 € provenant de la récupération auprès de tiers responsables de sommes acquittées par la CUB à la suite d'accidents de ses agents, sujet évoqué cette année devant le Costrat «Optimisation de la Gestion Publique Locale » qui avait acté un retour de ces fonds au chapitre qui supporte la dépense.

- Au chapitre 022 « Dépenses imprévues » :

- 226.072 € prélevés en net sur ce chapitre au Budget Principal.

- Au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » :

- 150.000 € de crédits supplémentaires pour Arc en Rêve, en cohérence avec les avenants qui sont présentés dans le cadre d'un rapport distinct à la même séance du Conseil de Communauté, aux termes desquels le montant de la subvention attribuée d'une part, au titre de cette année serait portée de 350 à 500.000 € (150.000 € prélevés sur les dépenses imprévues) avec une modification du programme de travail à la clef et d'autre part, celle prévue pour 2012 serait fixée au même montant (500.000 €).

- Au chapitre 67 «Autres charges exceptionnelles » :

- 50.000 € de crédits par prélèvement sur le crédit des dépenses imprévues sont ouverts pour faire face à une somme due à une entreprise dans le cadre d'un protocole transactionnel et une résolution amiable d'un contentieux qui été pendant devant le Tribunal administratif de Bordeaux, la société, après négociations, acceptant au final de réduire ses prétentions et de se désister de l'instance judiciaire introduite contre la CUB. Un rapport distinct est présenté sur ce sujet au Conseil de Communauté.

- Aux chapitres 73 « Impôts et Taxes » et 74 «Dotations et participations » :

A la suite de la réception en date du 27 octobre 2011, en provenance de la DRFIP, des montants définitifs de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE), de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR), il s'avère nécessaire d'ajuster les prévisions qui avaient été notifiées avec des chiffres provisoires à la CUB en avril dernier.

En effet, selon la DGFIP, les données de CVAE portées en mars 2011 sur les états prévisionnels de FDL (états 1259), transmis à l'époque à chaque collectivité locale et EPCI concernés et servant au vote des taux, étaient issues des déclarations des entreprises de mai 2010. Ces déclarations portaient sur les éléments d'imposition de 2009 relatifs à la valeur ajoutée, aux effectifs et au chiffre d'affaires.

De plus, les modalités de répartition entre les collectivités de cette CVAE, notifiée en avril 2011, étaient celle issues de la Loi de Finances pour 2010 et ne tenaient pas compte des modifications apportées par le parlement dans la Loi de Finances pour 2011. Au final, les données réelles sur la CVA à verser aux collectivités locales et EPCI en 2011 ne pouvaient être connus qu'à l'issue du traitement des déclarations des entreprises en mai 2011.

Maintenant que les montants sont connus, il faut donc ajuster nos chiffres tout en notant que le montant définitif de CVAE notifié est en baisse de 10,25 % par rapport à celui communiqué en avril dernier, ce qui est un écart somme toute assez important dont il sera notamment tenu compte lors de préparation budgétaire 2012, la CVAE étant recalée, il doit en être de même pour la DCRTP et le FNGIR.

Les variations et modifications apportées dans la présente Décision Modificative sont récapitulées dans le tableau de synthèse ci-dessous.

	Montants provisoires notifiés en avril 2011	Montants définitifs notifiés le 27/10/2011	Écart
Cotisation sur la valeur ajoutée dont :	62.523.163,00	56.111.449,00	-6.411.714,00
-part imposée au profit de l'EPCI	49.109.444,00	43.065.943,00	-6.043.501,00
-part dégrèvements prise en charge par l'État	12.936.583,00	12.612.457,00	-324.126,00
-part exonérations compensées prise en charge par l'État	477.136,00	433.049,00	-44.087,00
DCRTP	36.636.318,00	35.181.114,00	-1.455.204,00
FNGIR	53.560.050,00	61.050.130,00	7.490.080,00
	152.719.531,00	152.342.693,00	-376.838,00

Tels sont les principaux commentaires pouvant être effectués sur la présente décision modificative.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Considérant,

- l'article L.2312.2 du code général des collectivités territoriales ;
- la délibération du Conseil de Communauté n° 2008/0748 du 28 novembre 2008 fixant les modalités de vote du Budget Principal, pour la durée de la mandature ;
- la délibération n° 2008/0747 du 28 novembre 2008 aux termes de laquelle le Conseil de Communauté s'est prononcé, pour la présente mandature, en faveur du régime de provisionnement des risques de type semi-budgétaire pour tous les budgets appliquant l'instruction budgétaire et comptable M14 et pour tous les Budgets Annexes des Services Publics à caractère industriel et commercial, y compris ceux des régies à simple autonomie financière appliquant l'instruction budgétaire et comptable M4 et ses dérivés ;
- les instructions budgétaires et comptables renouvelées applicables au Budget Principal (M14) et aux Budgets Annexes à caractère industriel et commercial (instruction M4) ;
- les crédits ouverts au Budget Primitif 2011 adoptés par délibération du Conseil de Communauté n°2010/0872 du 17 décembre 2010.

Entendu le rapport de présentation,

DECIDE

Article unique : D'adopter par nature, avec présentation fonctionnelle pour le Budget Principal et par chapitre, la présente décision modificative n° 8 qui, tous budgets confondus et en mouvements budgétaires, s'élève, en recettes à 19.126.665,26 € et en dépenses à 19.128.923,26 €, d'où un déficit de 2.258,00 €, qui provient de la section de fonctionnement du Budget Annexe Crématorium et qui n'est qu'apparent dans la mesure où il est largement couvert par l'excédent laissé au Budget Supplémentaire 2011 en attente d'utilisation dans cette même section pour un montant de 1.276.894,91 €.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées par :

120 Voix Pour

0 Voix Contre

0 Abstentions

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
1 DÉCEMBRE 2011**

PUBLIÉ LE : 1 DÉCEMBRE 2011

M. LUDOVIC FREYGEFOND